



Union Fédérale des Syndicats de l'État - CGT

FLASH-INFO FILIERE SOCIALE ET MEDICO SOCIALE COMPLEMENT DE TRAITEMENT INDICIAIRE ou plus communément appelé « Segur »

Ce 1er décembre, le [décret n° 2022-1497 du 30 novembre 2022](#) mettant en application d'extension du Complément de Traitement Indiciaire à « *certaines agents publics exerçant au sein des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ou de certains services ou structures* » a été enfin publié.

Pour la Fonction publique, l'UFSE-CGT a fait de nombreuses interventions auprès du Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques, plus largement avec les autres fédérations concernées et en intersyndicale afin que le complément de traitement indiciaire soit étendu à l'ensemble des agent-es qui contribuent à l'accompagnement des personnes en situation de difficulté sociale. Grâce à la mobilisation, des oublié-es du Ségur ont pu être intégré-es à la liste des bénéficiaires et ce qui était il y a plusieurs mois seulement une prime mais correspond à 49 points d'indice majoré et est pris en compte pour le calcul de la retraite. Cette mesure est rétroactive au 1er avril 2022 et est étendue au Samu Social au 1er novembre 2022.

Le combat continue pour les oublié-es du Ségur qui restent sur le bord de la route (personnels sociaux et médico-sociaux de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, ou de l'ensemble de la Fonction Publique qui assurent l'accompagnement des personnels en difficulté sociale, des personnels administratifs qui contribuent à l'accueil des publics les plus précarisés...).

Par ailleurs, il s'agit pour la CGT d'un dispositif transitoire. En effet, la CGT revendique : la revalorisation du point d'indice, son indexation sur l'inflation, l'intégration des primes dans le traitement indiciaire et la revalorisation des professions et carrières à prédominance féminine. Ce sont des urgences sociales vitales!

Le 29 novembre, les professionnel·les du travail social et du médico-social étaient mobilisé·es partout dans le territoire pour une revalorisation salariale, des emplois, de meilleures conditions de travail et d'accueil des usager·es et des politiques publiques à la hauteur des besoins des publics les plus précaires. Depuis un an, ces travailleuses et travailleurs de l'ombre d'un secteur à prédominance féminine sont engagé·es dans une lutte public/privé qui fait écho aux campagnes revendicatives de la CGT «revaloriser le travail du soin et du lien » et « 10% maintenant pour la Fonction Publique ». Ils se donnent rendez-vous pour une nouvelle journée le 2 février 2023.

Pour en savoir plus sur ces nouvelles dispositions voir la note du Pôle juridique de l'UFSE-CGT : [Complément de Traitement Indiciaire dans la Fonction Publique d'Etat](#)

Montreuil, le 02 décembre 2022